

Hebdo Canada

Volume 2, N° 30

le 24 juillet 1974



Ottawa, Canada.

Le nouvel aéroport international de Mirabel, 1

Première grande exposition d'artisanat de l'Arctique canadien à Toronto, 3

L'exportation d'urgence d'énergie électrique aux É.-U. est autorisée, 3

Émission de deux nouveaux timbres, 4

Visite de la reine-mère, 4

Statistiques du téléphone, 1973, 4

Main-d'oeuvre mexicaine pour notre agriculture, 5

Le commerce d'une année à l'autre, 5

Décorés de l'Ordre du mérite militaire, 5

Accord canado-américain en cas de pollution des eaux, 5

Programme d'échange international pour des cadets de la Marine royale, 5

Un film inuit remporte un premier prix, 6

Les télécommunications par satellites dans l'Arctique, 6

Le nouvel aéroport international de Mirabel

Au printemps 1975, un nouvel aéroport s'ouvrira près de Montréal: le nouvel aéroport international de Mirabel. Cette vaste réalisation, à laquelle 400 millions de dollars auront été consacrés d'ici à la fin de cette année, est située à 34 milles (54.7 km) à l'ouest-nord-ouest du centre de Montréal et à 32 milles (51.5 km) au nord-ouest de l'actuel aéroport international de Dorval. Au début, le nouvel aéroport ne recevra que du trafic international mais tout le trafic de Dorval y sera progressivement transféré. Ce transfert permettra de maintenir le niveau d'activité de l'aéroport de Dorval à son niveau optimal de 6 millions de passagers par an, qui a été dépassé pour la première fois en 1972. Cette année, on estime que 8.1 millions de passagers passeront par Dorval.

Mirabel a été conçu comme aéroport de la "troisième génération", le premier de son genre au Canada. L'ensemble recouvre au total 88,000 acres (35,612 hectares), soit la superficie aéroportuaire la plus grande du monde.

Seul le seizième de cette superficie, quelque 5,200 acres (2,105 hectares), sera utilisé pour des installations aéroportuaires dans la phase initiale, mais dans la phase finale – vers l'an 2025 – cette superficie sera portée à 17,000 acres (6,883 hectares). L'aéroport se caractérisera par le contrôle total qui sera exercé sur toute la zone entourant le secteur fonctionnel. Cela permettra non seulement d'assurer la protection contre la pénétration urbaine, mais aussi de donner aux services de planification d'aéroport les pouvoirs nécessaires pour contrôler le développement de la zone de Mirabel, qui correspond à peu près aux deux tiers de la superficie de l'île de Montréal et au dixième de celle de l'île du Prince-Édouard. La zone périphérique de 71,000 acres relève de règlements de zonage stricts qui n'autorisent que des activités compatibles avec le développement de l'aéroport. Dans certains cas, l'activité agricole pourra continuer – les cultivateurs ne pourront plus être que locataires des terres – mais il y aura une



Le déchargement du courrier à l'aéroport de Dorval – 1944.